

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

SÉANCE DU 19 mars 2019

| | |
|---|--|
| <p><u>DATE DE CONVOCATION</u> 14 mars 2019</p> | <p>L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf mars, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte GODFROY, Maire.</p> |
| <p><u>DATE D’AFFICHAGE</u> 14 mars 2019</p> | <p>Etaient présents : Mrs LE DRUILLENNEC, LISOTTI, GOUZOUGUEN, LE MOIGNE, LE JEAN, BOUETTE, LE FAUCHEUR, BOUDEHENT, L'HEVEDER</p> |
| <p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRESENTS : 15</p> <p>PROCURATIONS : 2</p> <p>VOTANTS : 17</p> | <p>Mmes LE MASSON, ADAM, POIX, DANIEL, LE GALLIC-BODROS</p> <p>Etaient absents : Mmes LE ROY, LE GRAND, MOISAN Mr LE HOUEROU,</p> <p>Procurations : Mme LE ROY à Mme ADAM, Mme LE GRAND à M. LE DRUILLENNEC</p> <p>Secrétaire : Mme LE GALLIC-BODROS</p> |

13-03-19 ENVIRONNEMENT – PROJET DE CREATION D’UN PARC EOLIEN SUR LA COMMUNE DE BOURBRIAC

Par arrêté en date du 17 janvier 2019, le Préfet des Côtes d’Armor a ordonné l’ouverture d’une enquête publique sur une demande d’installation classée pour la protection de l’environnement soumise à autorisation environnementale présentée par la SAS Parc Eolien Bourbriac, en vue de la création d’un parc éolien constitué de 3 éoliennes et d’un poste de livraison au lieu-dit Les Landes sur la commune de Bourbriac.

L’enquête publique se déroulera en mairie de Bourbriac du 26 février 2019 à 9h00, heure d’ouverture de l’enquête, au 28 mars 2019 jusqu’à 17h, heure de clôture de l’enquête.

Dès l’ouverture de l’enquête publique, la demande d’autorisation présentée par le pétitionnaire est soumise à l’avis du conseil municipal des communes de Bourbriac, Coadout, Grâce, Gurnhuel, Louargat, Maël-Pestivien, Moustéru, Plouisy, Pont-Melvez, Tréglamus et de la communauté d’agglomération Guingamp-Paimpol Agglomération.

Les avis devront être exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l’enquête publique, soit pour le 12 avril 2019.

Afin d’éviter des frais de reprographie importants, les élus louargatais ont été informés, par mail en date du 4 février 2019 de :

- ↳ L'affichage règlementaire à la vue du public, en mairie de Louargat, de l'avis de consultation du public qui précise les modalités de déroulement de l'enquête,
- ↳ La mise à disposition en mairie d'un dossier assorti d'un CD ROM aux fins de consultation

Au regard de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 contre : M. LE FAUCHEUR, 1 abstention : J.C. LISOTTI, 15 pour) :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur la demande d'autorisation présentée par le pétitionnaire (SAS Parc Eolien Bourbriac).

14-03-19 FINANCES – TARIF LOCATION SALLE DE DANSE

Le maire expose à l'assemblée que la salle de danse, anciennement salle de musculation, n'a actuellement pas de tarif propre du fait de n'être utilisée que par des associations louargataises ou par l'école.

Il a été exprimé par des particuliers, dans le cadre de leur activité professionnelle, le souhait de louer cette salle.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la possibilité d'ouvrir à la location la salle de danse, en limitant son utilisation à un évènement professionnel, artistique ou sportif, en journée uniquement. Le tarif serait de 50€ la journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable** sur le principe de louer la danse à des particuliers
- **ADOpte** le tarif de 50€ la journée

15-03-19 BATIMENTS COMMUNAUX – ISOLATION DES COMBLES PERDUS DE LA MAIRIE

Suite à un appel à projet du SDE22 (Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor) : Projet « 3x22 – isolation de combles perdus » qui consiste à favoriser les travaux permettant les économies d'énergies sur les territoires par la rénovation du patrimoine bâti des communes, un dossier proposant l'isolation des combles perdus du bâtiment de la mairie a été déposé. Notre candidature a été retenue et une convention de partenariat a été signée le 16 novembre 2018. Le SDE 22 subventionne la commune lauréate à hauteur de 60% du coût des travaux HT avec un plafond fixé à 20 000€ par projet.

Une consultation d'entreprises locales a été lancée par la suite et les offres ont été analysées par la commission d'appel d'offres le 18 février dernier.

4 entreprises ont répondu à la consultation : Quali Confort de Louargat, Ty Breizh Isolation de Brévidy, Breizh' Isol de Ploumagoar et Habitat Breton de Ploumagoar.

Après analyse technique des offres, il s'avère que l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères de prix (60%) et de valeur technique (40%), est celle de l'entreprise BREIZH' ISOL pour un montant total (préparation du chantier, préparation du comble et de la trappe, création d'un chemin pour l'accès « VMC, conduit feu », et isolation du comble non aménageable) de 7 970,90€ HT.

La subvention du SDE22 serait alors d'un montant de 4 782,54€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ENTERINE** le choix de la commission d'appel d'offre,
- **AUTORISE** le maire à signer le devis de l'entreprise BREIZH' ISOL d'un montant de 7 970,90€ HT,
- **AUTORISE** le maire à signer toutes pièces afférentes à la demande de subvention du SDE22.

16-03-19 PERSONNEL COMMUNAL – EMPLOIS SAISONNIERS 2019

Le Maire rappelle les conditions et règles préalablement établies pour le recrutement d'agents saisonniers en remplacement des agents titulaires en congés, définies par délibération du 30 Juin 1995 :

- être Louargatais(e) ou enfants d'agents communaux de la commune de LOUARGAT
- avoir 18 ans révolus au 1er juillet ou au 1^{er} août de l'année ;
- avoir le statut d'étudiant ;
- posséder des notions répondant aux activités appelées à être exercées ;
- ne pas avoir précédemment exercé de fonctions pour la commune de LOUARGAT au titre d'un emploi saisonnier ;
- priorité donnée aux enfants d'agents communaux, pouvant de plus être employés à ce titre sur deux années ;
- lorsque l'un des enfants d'une famille bénéficie d'un remplacement pour l'été, la candidature de ses frères(s) et sœur(s) ne peut être prise en considération.

Définition des besoins :

Services techniques : 2 agents en juillet (du 01/07/2019 au 31/07/2019) – (1 suppléants)
 1 agent en août (du 01/08/2019 au 31/08/2019)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des candidatures reçues, en application des critères préalablement définis, puis par tirage au sort, à l'unanimité :

- **RETIENT** les personnes suivantes :

| SERVICES | PERIODES | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|---------------------|--------------------------------|-------------------|-------------------|
| Services techniques | Du 01/07/2019 au 31/07/2019 | PERSONNIC Léna | LIRZIN Geoffrey |
| | Du 01/07/2019 au 31/07/2019 | TRIPETZKY Anne | / |
| | Du 01/08/2019 au 31/08/2019 | LE SECH Lise | / |

17-03-19 FINANCES – VOTE DES SUBVENTIONS 2019 ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

La Commission des Finances, réunie le 7 mars, a arrêté à l'unanimité les attributions suivantes, pour validation ce jour par le Conseil Municipal.

Mme le Maire soumet donc à l'assemblée ces propositions :

| ASSOCIATIONS | Vote 2018 | Vote 2019 |
|---|------------------|------------------|
| Associations communales | | |
| Coopérative scolaire | 3 100 | 3 100 |
| U.S Méné Bré | 2 400 | 2 400 |
| Amicale des Retraités LOUARGATAIS | 85 | 85 |
| Lannion Judo Club du Trégor (convention) | 2 315 | SUSPENDUE |
| FNACA | 65 | 65 |
| Amicale Laique | 2 000 | 2 000 |
| Skol Gouren Roc'h ar Big | 1 350 | 1 350 |
| La Boule Louargataise | 150 | |
| Ensemble pour Pedro | 150 | |
| Association des Chasseurs du Méné Hoguéné | 150 | |
| Sous Total | 11 765 € | 9 000 € |
| Autres associations | | |
| Ti ar Vro Treger-Goueloù | 100 | 100 |
| Handi'Chiens | 100 | 100 |
| TCAL - BÉGARD | 100 | |
| Sous Total | 300 € | 200 € |
| Associations caritatives | | |
| "La Pierre LE BIGAUT "Mucoviscidose" CALLAC | 230 | 100 |
| ADAPEI 22 – ST BRIEUC | 35 | 35 |
| Association des Paralysés de France SAINT-BRIEUC | 35 | 35 |
| Restos du Cœur – SAINT-BRIEUC | 200 | 200 |
| Solidarité Paysans 22 – SAINT-BRIEUC | 35 | 35 |
| La Ligue Contre le Cancer – SAINT-BRIEUC | 200 | 200 |
| France ADOT – SAINT-BRIEUC | 35 | 35 |
| AFSEP Sclérose en plaques - BLAGNAC | 35 | 35 |
| CIDFF Droits des Femmes et Familles, SAINT-BRIEUC | 35 | 50 |
| Association Protection Civile 22 – SAINT-BRIEUC | 35 | 35 |
| Croix Rouge Française - GUINGAMP | 35 | 35 |
| Rêves de Clown – SAINT-BRIEUC | 35 | 35 |
| Parents & Jeunes Sapeurs-Pompiers - LANVOLLON | | 35 |
| A.P.A.J.H. – SAINT-BRIEUC | 35 | |
| Sous Total | 980 € | 865 € |
| Formation Emploi | | |
| Chambres de Métiers – PLOUFRAGAN (3 apprentis) | 100 | 150 |
| Bâtiment CFA 22 - PLÉRIN | 50 | 200 |
| Sous Total | 150 € | 350 € |
| Divers | | |
| Les Amis de la Résistance (A.N.A.C.R.) - BEGARD | 35 | 35 |
| Sous Total | 35 € | 35 € |
| TOTAL GENERAL | 13 230 € | 10 450 € |

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution de ces subventions,
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019 de la commune, article 6574.

18-03-19 EAU – APPROBATION DU CG 2018

► Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur et accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

► Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives aux journées complémentaires ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

19-03-19 ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU CG 2018

► Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur et accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

► Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives aux journées complémentaires ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

20-03-19 BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU CG 2018

► Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur et accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

► Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives aux journées complémentaires ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

21-03-19 PARK SALADENN - APPROBATION DU CG 2018

► Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur et accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

► Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières et justifiées

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 y compris celles relatives aux journées complémentaires ;

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

22-03-19 EAU – APPROBATION DU CA 2018

Après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2018,

Réuni sous la présidence de Mr LISOTTI Jean-Claude, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Mme Brigitte GODFROY, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant, que les résultats du compte administratif de l'exercice 2018, sont conformes aux résultats du compte de gestion établi par le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1° **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

| COMPTÉ ADMINISTRATIF | | | | | | |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 112 191,66 | | 191 157,96 | | 303 349,62 |
| Opérations de l'exercice | 145 544,08 | 219 093,25 | 465 911,78 | 461 004,97 | 611 455,86 | 680 096,22 |
| TOTAUX | 145 544,08 | 331 284,91 | 465 911,78 | 652 162,93 | 611 455,86 | 983 447,84 |
| Résultats de clôture | | 185 740,83 | | 186 251,15 | | 371 991,98 |
| Restes à réaliser | 13 820,00 | 3 745,13 | | | 13 820,00 | 3 745,13 |
| TOTAUX CUMULES | 13 820,00 | 189 485,96 | | 186 251,15 | 13 820,00 | 375 737,11 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 175 665,96 | | 186 251,15 | | 361 917,11 |

2° **CONSTATE**, pour la comptabilité sus-citée, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4° **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

23-03-19 ASSAINISSEMENT – APPROBATION DU CA 2018

Après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2018,

Réuni sous la présidence de Mr LISOTTI Jean-Claude, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Mme Brigitte GODFROY, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant, que les résultats du compte administratif de l'exercice 2018, sont conformes aux résultats du compte de gestion établi par le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1° **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

| COMPTÉ ADMINISTRATIF | | | | | | |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | | 69 864,62 | | 96 322,62 | | 166 187,24 |
| Opérations de l'exercice | 276 336,14 | 115 890,37 | 131 468,18 | 136 658,04 | 407 804,32 | 252 548,41 |
| TOTAUX | 276 336,14 | 185 754,99 | 131 468,18 | 232 980,66 | 407 804,32 | 418 735,65 |
| Résultats de clôture | 90 581,16 | | | 101 512,48 | | 192 093,64 |
| Restes à réaliser | 5 710,80 | 0,00 | | | 5 710,80 | 0,00 |
| TOTAUX CUMULES | 96 291,96 | 0,00 | | 101 512,48 | 5 710,80 | 192 093,64 |
| RESULTATS DEFINITIFS | 96 291,96 | | | 101 512,48 | | 5 220,52 |

2° **CONSTATE**, pour la comptabilité sus-citée, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4° **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

24-03-19 BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU CA 2018

Après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2018,

Réuni sous la présidence de Mr LISOTTI Jean-Claude, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Mme Brigitte GODFROY, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant, que les résultats du compte administratif de l'exercice 2018, sont conformes aux résultats du compte de gestion établi par le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1° **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

| COMPTÉ ADMINISTRATIF | | | | | | |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 672 105,64 | | | 0,00 | 672 105,64 | 0,00 |
| Opérations de l'exercice | 2 785 082,40 | 3 386 143,42 | 2 298 964,78 | 2 672 144,30 | 5 084 047,18 | 6 058 287,72 |
| TOTAUX | 3 457 188,04 | 3 386 143,42 | 2 298 964,78 | 2 672 144,30 | 5 756 152,82 | 6 058 287,72 |
| Résultats de clôture | 71 044,62 | | | 373 179,52 | 71 044,62 | 373 179,52 |
| Restes à réaliser | 438 207,34 | 117 795,00 | | | 438 207,34 | 117 795,00 |
| TOTAUX CUMULES | 509 251,96 | 117 795,00 | | 373 179,52 | 509 251,96 | 490 974,52 |
| RESULTATS DEFINITIFS | 391 456,96 | | | 373 179,52 | 18 277,44 | |

2° **CONSTATE**, pour la comptabilité sus-citée, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4° **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

25-03-19 PARK SALADENN - APPROBATION DU CA 2018

Après avoir approuvé le compte de gestion de l'exercice 2018,

Réuni sous la présidence de Mr LISOTTI Jean-Claude, Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2018 dressé par Mme Brigitte GODFROY, Maire,
Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Considérant, que les résultats du compte administratif de l'exercice 2018, sont conformes aux résultats du compte de gestion établi par le Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1° **LUI DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

| COMPTÉ ADMINISTRATIF | | | | | | |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 189 066,14 | | | 26 467,54 | 189 066,14 | 26 467,54 |
| Opérations de l'exercice | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| TOTAUX | 189 066,14 | 0,00 | 0,00 | 26 467,54 | 189 066,14 | 26 467,54 |
| Résultats de clôture | 189 066,14 | | | 26 467,54 | 162 598,60 | |
| Restes à réaliser | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 | 0,00 |
| TOTAUX CUMULES | 189 066,14 | | | 26 467,54 | 162 598,60 | |
| RESULTATS DEFINITIFS | 189 066,14 | | | 26 467,54 | 162 598,60 | |

2° **CONSTATE**, pour la comptabilité sus-citée, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

4° **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

26-03-19 BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de **373 179,52 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

| COMPTE ADMINISTRATIF 2018 voté le 19 mars 2018 | |
|--|-----------------------|
| <u>Résultat de fonctionnement N-1</u> | |
| <u>A Résultat de l'exercice.</u> | |
| Excédent : | + 373 179,52 € |
| <u>B Résultats antérieurs reportés.</u> | |
| Ligne 002 du compte administratif N- 1 | 0,00€ |
| Excédent : | |
| <i>Résultat à affecter</i> | |
| C = A+ B (hors restes à réaliser) | + 373 179,52 € |
| (Si c'est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous). | |
| <u>Investissement.</u> | |
| <u>D -Solde d'exécution N-1 .</u> | |
| (précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) | |
| D 001 (besoin de financement) | - 71 044,62 € |
| R 001 (excédent de financement) | |
| <u>E -Solde des restes à réaliser d'investissement N-1.</u> | - 320 412,34 € |
| - D'où Besoin de Financement ou Excédent de Financement | |
| BESOIN DE FINANCEMENT = F= D + E | - 391 456,96 € |
| REPRISE = C= G + H | + 373 179,52€ |
| G- Affectation en réserves R 1068 en investissement | 373 179,52 € |
| G = au moins la couverture du besoin de financement (F) | |
| H report en fonctionnement, R 002 | 0,00 € |
| Besoin de financement complémentaire | |
| DEFICIT REPORTE :- D 002 | - 18 277,44 € |